

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St./ 11 rue, Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Magnetic Particle Inspection Unit	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-140285/A	<b>Date</b> 2013-10-18
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-140285	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-916-63724	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv916.W8486-140285	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-12-02</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Emond, Linda A.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv916
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-4014 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3814
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Scientific, Medical and Photographic Division / Division de  
l'équipement scientifique, des produits photographiques et  
pharmaceutiques  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	DND C/O QETE WAREHOUSE 819-997-1706 RAMP # 8, ROOM C-1113 45 SACRE-COEUR BLVD GATINEAU QC J8X 1C6 CANADA	W8486	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. Brenden Holmes DLP 4-4-1-1 OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	banc de controle magnetoscopique par voie humide banc de controle magnetoscopique par voie humide orientable et horizontal banc de controle magnetoscopique	D-1	W8486	1	Each	\$		See Herein	

---

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140285/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv916W8486-140285

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## Liste des annexes

Annexe A      Spécifications Obligatoires  
Annexe B      Liste Complete des Directeurs

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail au point Détail des articles.

### 3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

#### 1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T	Condition du matériel	2007-11-30
B3000T	Produits équivalents	2006-06-16

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)

Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)

**Section III: Attestations (un (1) exemplaire)**

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

**1.1 Section I : Soumission technique**

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

**1.1.1 Installation**

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Effectuer l'installation : comprend transporter le banc de contrôle magnétoscopique au site et le brancher ainsi que le transformateur au disjoncteur existant.

Brancher la conduite d'air pressurisé au banc (au besoin).

Veuillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée \_\_\_\_\_ jours civils suivant la livraison et durera \_\_\_\_\_ jours civils.

**1.1.2 Formation**

Une formation de une (1) journée (Anglais) sur place doit être assurée à tout au plus 5 utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place doit être offerte dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant l'installation.

Veillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

---



---



---

### 1.1.3 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission : (pour information seulement):

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

---



---

- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.

---



---

- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.

---



---

- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.

---



---

### 1.1.4 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : \_\_\_\_\_

Numéro de modèle ou de la pièce : \_\_\_\_\_

Documentation jointe : Oui (\_\_\_\_) Non (\_\_\_\_)

#### 1.1.5 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

#### 1.1.6 Livraison

Bien que la livraison ne doit pas être plus tard que le 31 mars 2014, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : \_\_\_\_\_ .

#### 1.1.7 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

### 1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels, rendu droits acquittés (RDA) Gatineau, Québec, Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

#### 1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T

Fluctuation du taux de change

2010-01-11

### 1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

---

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

#### Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) :** Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :**
  - a) Pour les articles identifiés par une référence commerciale, modèle, ou numéro de pièce:

Capacité d'offrir la marchandise stipulée ou "des succédanés équivalents" qui seront examinés pourvu que les références commerciales et les mots "OU L'ÉQUIVALENT" soient supprimés et remplacés par la référence commerciale des marchandises offertes. Les succédanés seront évalués en fonction de leur forme, ajustement, fonctionnement/rendement et qualité. Les succédanés doivent offrir un service équivalent ou meilleur que la marchandise stipulée. Le soumissionnaire garantit que les succédanés équivalents proposés sont entièrement interchangeables avec la référence commerciale indiquée.
  - b) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.
  - c) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.
3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**
4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.



---

des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

## **2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml>) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contratbesoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

#### **2.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " Détails de l'article ".

#### **2.2 Installation**

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Effectuer l'installation : comprend transporter le banc de contrôle magnétoscopique au site et le brancher ainsi que le transformateur au disjoncteur existant.

Brancher la conduite d'air pressurisé au banc (au besoin).

---

Veillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée \_\_\_\_\_ jours civils suivant la livraison et durera \_\_\_\_\_ jours civils

### 2.3 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur, en anglais ou en français, doit être fournie avec chaque système.

### 2.4 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus \_\_\_\_ utilisateurs.

## 3. **Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer : Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de vingt-quatre **(24) mois** après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'oeuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

## 4. **Durée du contrat**

### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**).

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Linda Emond  
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
 Direction générale des approvisionnements  
 Direction des produits commerciaux et de consommation  
 11, rue Laurier  
 6A2, Phase III, Place du Portage  
 Gatineau (Québec) K1A 0S5  
 Téléphone : 819-956-4014  
 Télécopieur : 819-956-3814  
 Courriel : linda.emond@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Responsable technique (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Name: \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_-\_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Autorité des marchés de DND (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)

L'autorité des marchés de DND pour ce contrat est :

Name: \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_-\_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

L'Autorité des marchés du MDN est responsable de la gestion des contrats du MDN et pour l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.

#### 5.4 Représentant de l'entrepreneur (**remplir**)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

#### Renseignements généraux

#### Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 6. Paiement

#### 6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ **((à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement))** Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.2 Clauses du guide des CCUA

H1000C Paiement unique

2008-05-12

### 7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Dept of National Defence

---

101 Colonel By Dr.  
Ottawa, Ontario  
Canada W8486-  
Attn: Brenden Holmes DLP 4-4-1-1

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) les conditions générales - biens (complexité moyenne);

- c) Besoin;  
 d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission),

## 11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16

## 12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

- Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :  
  
 rendu droits acquittés (RDA) Gatineau, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

**ANNEXE A****SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES****BANC DE CONTRÔLE MAGNÉTOSCOPIQUE PAR VOIE HUMIDE  
ORIENTABLE ET HORIZONTAL**

**Livrer, installer un banc de contrôle magnétoscopique par voie humide orientable et horizontal en respectant toutes les exigences obligatoires de rendement énumérées dans le présent document et en faire la démonstration.**

**Les fournisseurs doivent établir de façon concise une correspondance entre la documentation technique jointe à leur proposition et les exigences techniques obligatoires, en indiquant les numéros de page, de paragraphe et de sous-paragraphe pertinents.**

**Rendement et spécifications énumérés ci-joints de 1 à 41 sont obligatoires :**

**1.0** Courant minimal aux bornes : 6 000 ampères c.c. pleine onde/demi-onde et 5 000 ampères c.a. à la sortie.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**2.0** La plage de sortie doit être certifiée et se situer à  $\pm 5\%$  de 50 ampères, selon celle qui est la plus élevée de la plage de fonctionnement (au plus 50 ampères).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**3.0** Alimentation (trois sorties) : à contact, à serpentins multidirectionnels (équivalent flux-débit) et à serpentins auxiliaires ID de 16 po.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**4.0** Trois commandes de courant variables et autonomes (pleine onde c.c., demi-onde c.c. et c.a.) avec entrée au clavier.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**5.0** Inversement du courant continu redressé pleine onde (FWDC) ou démagnétisation par affaiblissement du c.a.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**6.0** Capacité de la poupée fixe et de la contre-poupée : 85 po (min.) et 100 po (max.).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

---

**Caractéristiques du banc de contrôle magnétoscopique**

**7.0** Barre de poussée pour l'activation.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**8.0** Trois écrans ampèremètres numériques.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**9.0** Sélection : contact autonome, multidirectionnel (équivalent flux-débit) et serpentín auxiliaire

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**10.0** Bilingue (français, anglais).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**11.0** Serpentín auxiliaire de 16 po de diamètre.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**12.0** Poupée fixe pneumatique activée par un interrupteur au pied.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**13.0** Réservoir en acier inoxydable.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**14.0** Grille de reprise d'air avant et arrière en bois dur.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**15.0** Transformateur pour accommoder l'alimentation triphasée actuelle de 575 V c.a.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**16.0** Écran : interface de l'utilisateur en couleur, écran tactile à l'épreuve de l'huile et des liquide d'imprégnation (l'écran doit posséder un indice d'étanchéité IP 65 ou l'équivalent).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**17.0** Port RS-232 pour l'interface de l'ordinateur.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**18.0** Commandes informatiques bilingues (français, anglais).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**19.0** Câblage à raccord rapide installé.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**20.0** Système de recirculation et d'agitation des fluides.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**Ergonomie et dispositifs de sécurité**

**21.0** Systèmes de sécurité (mot de passe, verrouillage par le superviseur)

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**22.0** Temps de disponibilité passive réglable

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**23.0** Interrupteur de neutralisation par sensibilité et par l'opérateur pour la barre de poussée.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**Enceinte d'inspection**

**24.0** Lumière noire.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**25.0** Rideau à longueur réglable (style théâtre) avec accès à l'avant.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**26.0** Lumière blanche et ventilateur.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**27.0** Commande de la lumière blanche à partir de l'interface de l'opérateur.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**28.0** Interrupteur ON/OFF du ventilateur sur l'interface de l'opérateur.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**Trousse de démarrage doit comprendre à tout le moins :**

**29.0** Tube de centrifugeuse, 100 ml, 0-1,0 ml (en tranches de 0,05 ml).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**30.0** Support en aluminium pour les tubes de centrifugeuse.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**31.0** Indicateur de champ obligatoire.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**32.0** Deux plaquettes en cuivre à double tressage avec blocs en V.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**33.0** Jauge.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**34.0** Lunettes de sécurité filtrant les UV, non teintées (2 paires).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**35.0** Véhicule huileux.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**36.0** Particules magnétiques, bouteille de 1 lb.

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**Autres exigences**

**37.0** Au moins 20 menus programmables pour le client pour la pré-programmation des mises en place pour l'inspection (magnétisation et démagnétisation).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**38.0** Indicateur du courant; indique à l'opérateur si le courant n'a pas passé ou si le champ magnétique n'était pas installé dans l'échantillon d'essai.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140285/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140285

File No. - N° du dossier

pv916W8486-140285

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

- 39.0** Le fournisseur doit offrir la garantie suivante pour le banc de contrôle magnétoscopique par voie humide orientable et horizontal :
- Deux (2) ans pour les pièces et la main-d'œuvre.
  - Cinq (5) ans pour le cadre et le réservoir.

**Élimination**

- 40.0** L'entrepreneur doit débrancher, déposer et éliminer le banc de contrôle magnétoscopique actuellement utilisé par le CETQ dans la pièce C-2116 de l'Imprimerie nationale situé au 45, boul. Sacré-Cœur à Gatineau (Québec).

**Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

- 41.0** Étalonnage et certificat compris.

**Préférence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

**Remarque :**

**PRODUITS LIVRABLES**

Doit être livré au CETQ situé au 45, boul. Sacré-Cœur à Gatineau (Québec), rampe 7 F-1113, puis déplacé dans la pièce C-2116 pour y être installé.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140285/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140285

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv916W8486-140285

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## ANNEXE B

### LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom

Position

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____